

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20/02/2020

et publication le 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercocq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Détermination de la contribution SDIS au titre de l'année 2020

Le Président rappelle, qu'en 2016, 24 des 25 communes adhérentes à la CCKB, soit 22 des 23 communes actuelles, avaient accepté de transférer à la CCKB le financement de leur contingent SDIS, dans l'objectif final d'optimiser le coefficient d'intégration fiscale de la communauté de communes et, in fine, d'atténuer les effets de la baisse de la dotation d'intercommunalité.

En 2017, les services préfectoraux ont estimé qu'il s'agissait, là, d'une nouvelle compétence statutaire qui devait être étendue à l'ensemble du territoire, dès lors qu'une majorité qualifiée de communes en avaient validé le principe.

Depuis 2018, c'est, donc, les 23 communes qui sont concernées par le sujet.

C'est dans ce contexte qu'une délibération du conseil communautaire de ce 13 février 2020 a consisté à diminuer les dotations de solidarité communautaire allouées aux communes à due concurrence de la prise en charge par la CCKB de leur contingent SDIS.

Il convient, désormais, d'officialiser le montant global de celui-ci afin de permettre son acquittement.

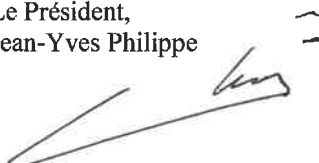
Au vu des informations communiquées par le SDIS, il se chiffrerait en 2020 à 517 936 € (528 042 € moins 10 105 € pour valorisation du volontariat pour la CCKB).

Le Président propose au conseil de valider ce chiffre.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de verser, en 2020, au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor une contribution de 517 936 € au titre des contingents incendie, répartie en 4 versements trimestriels.

Le Président,
Jean-Yves Philippe



		Année 2020		Dotations	Contingent	DSC
		N°INSEE	Population municipale	Solidarité Communautaire théorique	SDIS transféré depuis 2016	effective (après SDIS)
Conseil Communautaire				13/02/2020		
Bon Repos / Blavet	22107	1 271	64 821 €	35 790 €	29 031 €	
Canihuel	22029	355	49 700 €	11 184 €	38 516 €	
Glomel	22061	1 380	310 500 €	38 989 €	271 511 €	
Gouarec	22064	925	65 675 €	24 466 €	41 209 €	
Kergrist-Moëlou	22087	657	41 391 €	18 197 €	23 194 €	
Lanrivain	22115	456	17 328 €	13 841 €	3 487 €	
Lescouët-Gouarec	22124	223	8 474 €	4 807 €	3 667 €	
Locarn	22128	407	59 422 €	12 584 €	46 838 €	
Maël-Carhaix	22137	1 499	142 405 €	26 648 €	115 757 €	
Mellionnec	22146	399	15 162 €	10 169 €	4 993 €	
Paule	22163	707	26 866 €	16 245 €	10 621 €	
Peumerit-Quintin	22169	172	6 536 €	4 056 €	2 480 €	
Plélauff	22181	634	24 092 €	15 658 €	8 434 €	
Plouguernevel	22220	1 709	88 868 €	55 619 €	33 249 €	
Plounévez-Quintin	22229	1 091	48 004 €	29 499 €	18 505 €	
Rostrenen	22266	3 060	859 860 €	124 097 €	735 763 €	
Saint-Connan	22284	297	11 286 €	7 969 €	3 317 €	
Saint-Gilles-Pligeaux	22294	295	19 765 €	8 249 €	11 516 €	
Sainte-Tréphine	22331	186	7 068 €	5 036 €	2 032 €	
Saint-Nicolas du Pelem	22480	1 666	471 478 €	41 148 €	430 330 €	
Saint-Ygeaux	22334	135	5 130 €	3 851 €	1 279 €	
Trébrivan	22344	741	28 158 €	15 658 €	12 500 €	
Trémargat	22365	186	7 068 €	4 282 €	2 786 €	
TOTAUX		18 451	2 379 057 €	528 042 €	1 851 015 €	